Gouvernement en direct : rapport destiné au public

Présenté au :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le 31 octobre 2001

Préparé par :

Affaires indiennes et du Nord Canada



Table des matières

Préface 1
Aperçu
Accès en direct à l'information ministérielle
Développement communautaire et économique 5
Gestion et protection de l'environnement
Gestion et protection de l'environnement du Nord
Gestion des ressources naturelles
Gestion des ressources naturelles du Nord
Gestion des terres
Paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits
Portail des Autochtones au Canada
Programme d'emploi des Autochtones
Sciences et technologie dans le Nord et Liaison circumpolaire
Système d'inscription des Indiens et certificat de statut d'Indien

Préface

L'ère de l'information a considérablement changé la façon dont les Canadiens font des affaires, communiquent entre eux et recherchent l'information dont ils ont besoin. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des technologies de l'information et les avantages énormes qu'il y a à fournir aux Canadiens l'accès électronique à toute l'information et à tous les services. Le discours du Trône du 12 octobre 1999 confirmait cette déclaration, par laquelle le gouvernement du Canada s'engageait à offrir l'accès en direct à toute l'information et à tous les services gouvernementaux d'ici le 31 décembre 2004.

Le Gouvernement en direct (GED) est le plan du gouvernement qui vise à offrir la prestation des programmes par l'entremise d'Internet. Le GED apportera aux citoyens la possibilité de faire des transactions avec le gouvernement, de recevoir de l'information sur ses programmes et services, ainsi que de mener des affaires par voie électronique.

Le GED est un élément clé du plan grâce auquel le gouvernement fédéral entend mieux servir les Canadiens en leur offrant un accès amélioré et continu à la gamme complète de ses services et de ses institutions. Au moyen du GED, le gouvernement a l'intention de fournir un service qui soit :

- centré sur les besoins des clients,
- c pratique et accessible.
- < de qualité uniforme,
- < à l'écoute des citoyens,
- respectueux de la vie privée et de la sécurité.

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) s'est engagé à participer au GED. Pour AINC, le GED constitue un nouveau moyen d'offrir ses services et, lorsque cette initiative sera pleinement mise en œuvre, elle améliorera la connectivité et les communications entre le Ministère et ses partenaires.

Vous trouverez dans la publication *Gouvernement en direct : rapport destiné au public,* les plans d'AINC à l'égard de cette initiative. Le présent rapport donne un aperçu des mesures envisagées par le Ministère pour mettre en place chacune des composantes ministérielles de GED.

Aperçu

Le Gouvernement en direct (GED) a pour but de répondre aux aspirations des peuples autochtones et des résidants du Nord au chapitre du développement économique durable et de la bonne gouvernance; par le fait même, il favorise la concrétisation des objectifs stratégiques d'AINC définis dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Comme l'indique le *Rapport sur les plans et les priorités 2000-2001* d'AINC, le GED constitue une importante étape vers l'atteinte du grand objectif du Ministère, qui consiste à créer : « un environnement propice à un avenir plus prometteur pour l'ensemble des Premières nations, des Inuits et des autres gens du Nord, qui favorise l'autosuffisance, l'autonomie économique et un degré d'obligation de rendre des comptes semblable à celui des autres gouvernements au Canada ».

Le document ministériel *Gouvernement en direct : rapport destiné au public* définit les engagements qui ont été pris pour chacun des services suivants :

- Portail des Autochtones au Canada
- Programme d'emploi des Autochtones
- Développement communautaire et économique
- Gestion et protection de l'environnement
- Paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits
- Système d'inscription des Indiens et certificat de statut d'Indien
- Gestion des terres
- Gestion des ressources naturelles
- Gestion et protection de l'environnement du Nord
- Gestion des ressources naturelles dans le Nord
- Sciences et technologie dans le Nord canadien et Liaison circumpolaire
- Accès en direct à l'information ministérielle.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions et vos commentaires sur le présent rapport en communiquant avec le bureau de gestion du projet Gouvernement en direct à l'adresse : ged@inac.gc.ca.

Accès en direct à l'information ministérielle

Ce service offrira un accès en direct aux groupes de discussion, à la réserve des données ministérielles d'AINC et à une variété de fonds de renseignements, tels des données sur les programmes (p. ex. l'éducation, la population, les immobilisations, le logement, etc.) et le catalogue de la bibliothèque du Ministère. Au moyen de ce système, les citoyens pourront obtenir des données ministérielles exactes et complètes, y compris des renseignements sur les collectivités des Premières nations. L'accès aux groupes de discussion en direct favorisera une collaboration et des consultations interactives entre le Ministère et les Premières nations, les Inuits et les partenaires du Nord, aux fins d'élaboration des politiques ou à d'autres fins.

La réserve de données ministérielles d'AINC est une importante source d'information pour les collectivités des Premières nations, les entreprises, les chercheurs et le grand public. Cette information est essentielle aux diverses tâches de planification et d'élaboration des politiques à l'échelle de la collectivité (p. ex. en matière d'éducation, de développement économique, de logement et d'infrastructure, etc.) Cette réserve est également un outil efficace pour informer le public sur les questions concernant les peuples autochtones du Canada et les défis qu'ils doivent relever.

Les groupes de clients qui bénéficient de ce service en direct sont : les Premières nations et les autres collectivités autochtones; les administrateurs et les éducateurs des Premières nations; les entreprises et les planificateurs en développement économique et communautaire; ainsi que les chercheurs qui travaillent dans le domaine des revendications territoriales, des négociations relatives à l'autonomie gouvernementale et du règlement des litiges.

À titre de « gardien » des décisions, des ententes, des publications et des données ministérielles relatives aux peuples autochtones et aux résidants du Nord, AINC se doit de partager ouvertement cette information avec ces derniers pour établir avec eux des relations de partenariat et les aider à atteindre leurs objectifs.

Les ressources disponibles telles le catalogue de la bibliothèque en direct et les Profils des collectivités des Premières nations permettront à AINC d'améliorer les services destinés à ses partenaires et à d'autres intervenants (p. ex. les chercheurs en matière de règlement des litiges et de revendications territoriales) qui présentent des demandes de renseignements.

L'environnement des groupes de discussion en direct sera structuré de manière à permettre aux partenaires et aux intervenants de mettre en commun leurs idées et leurs pratiques exemplaires. Ces groupes de discussion faciliteront aussi la tenue de réunions

en direct, au cours desquelles auront lieu des consultations, des sondages et une collaboration entre partenaires d'élaboration de politiques. Dans leur ensemble, ces services permettront au Ministère de répondre plus efficacement aux besoins d'information de ses clients et de ses partenaires.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Ravi Shankar au (819) 953-7062 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Réalisations

Parmi les principales composantes de ce service qui sont déjà en direct, notons :

- Les Profils des collectivités des Premières nations, mis en place par AINC à http://esd.inac.gc.ca/FNProfiles/FNProfiles_home.htm en septembre 1999.
 Ce système convivial permet un accès facile et rapide aux profils actuels des collectivités des Premières nations.
- La page Web des Cercles de discussion sur la gouvernance des Premières nations à l'adresse http://www.fng-gpn.gc.ca/index.html. Elle a été créée en avril 2001 pour servir de tribune où tous peuvent échanger des idées et discuter des questions reliées à la gouvernance des Premières nations.

Plans

INAC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Autres tribunes de discussion en direct d'ici octobre 2002.
- Conversion en direct du système de gestion du catalogue de la bibliothèque ministérielle d'ici avril 2003.
- Remaniement du système des profils des collectivités des Premières nations, qui donnera accès à d'autres bases de données ministérielles et à d'autres informations sur les Premières nations. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Développement communautaire et économique

Ce service a pour but de soutenir le développement économique par la réalisation de projets de développement économique et d'infrastructure. Trois sous-composantes semblables, mais distinctes, en font partie. D'un point de vue pratique, ces trois sous-composantes permettront d'accélérer la présentation, le traitement et le suivi des propositions de projets. Cependant, sur le plan des objectifs stratégiques, chaque sous-composante touchera un des trois programmes particuliers suivants : Développement économique, Grands projets d'immobilisations et Garanties d'emprunt ministérielles pour le logement.

Les projets de développement économique visent tout particulièrement la création de partenariats avec des collectivités autochtones et des collectivités nordiques. Ces partenariats permettraient d'améliorer l'accès aux marchés, aux capitaux, aux terres et aux ressources, d'accroître l'accès aux compétences et à l'expérience de travail, ainsi que d'établir un climat propice aux affaires et une infrastructure économique adéquate.

De grands projets d'immobilisations conçus pour améliorer la santé, la sécurité et la qualité de vie des collectivités — tels la construction d'écoles et de réseaux d'égout et d'approvisionnement en eau — sont subventionnés dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien du Ministère, selon les priorités et les ressources disponibles. L'approbation des projets dépend de l'acceptabilité des propositions et des études. Une fois approuvés, ils font l'objet d'une surveillance jusqu'à l'achèvement des travaux. La plupart de ces démarches se font sur papier, mais les documents peuvent être convertis pour permettre un suivi sur Internet.

Les garanties d'emprunt ministérielles pour le logement dans les réserves existent depuis 1966. Étant donné la nature du régime foncier et de la loi fédérale, une garantie d'emprunt ministérielle est obligatoire pour la plupart des Premières nations qui souhaitent obtenir du financement pour le logement. En mettant en place un service en direct, les prêteurs et les emprunteurs auront accès à la même information, ce qui aura pour effet d'accélérer le processus.

Parmi les groupes de clients qui bénéficieront de ce service en direct, mentionnons les administrateurs et les agents de développement économique des Autochtones, les entreprises autochtones dans les réserves, les directeurs de banque et les expertsconseils du domaine de l'architecture et du génie qui travaillent pour le compte des Premières nations.

Les avantages qu'en tireront les clients sont un service mieux adapté, plus accessible et plus rapide, en plus de la réduction de la paperasserie administrative.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Elizabeth Logue au (819) 994-0057 ou par courriel à l'adresse <u>reference@inac.gc.ca</u>.

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Présentation, approbation et suivi des propositions de projets de développement économique en direct d'ici avril 2003.
- Demande, approbation et examen en direct des garanties d'emprunt ministérielles pour le logement. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Présentation, approbation, suivi et transmission de rapports touchant les grands projets d'infrastructure communautaire (p. ex. la construction d'écoles, de réseaux d'égout et d'approvisionnement en eau). La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Gestion et protection de l'environnement

Ce service comprend les quatre sous-composantes suivantes :

- L'administration des réservoirs de stockage des combustibles, y compris l'enregistrement, l'évaluation et la mise hors service.
- L'administration des décharges, y compris la réglementation, l'évaluation et la mise hors service.
- Le maintien d'un registre des évaluations environnementales.
- La gestion des sites contaminés, y compris le suivi des problèmes environnementaux et des plans de redressement.

La source de financement du service n'est pas encore déterminée, ni le moment du lancement.

Gestion et protection de l'environnement du Nord

Dans le cadre de ce service, AINC élabore des politiques et des programmes de gestion des sites contaminés (déchets dangereux) dans les territoires. Il élabore et met en œuvre les processus d'évaluation environnementale, conformément aux exigences fédérales de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et des lois adoptées à la suite des négociations relatives aux revendications.

En outre, ce service est chargé d'administrer le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), ce qui inclut la planification de la recherche, et les analyses de synthèse qui en découlent, ainsi que la publication et la diffusion des résultats des recherches. La négociation des accords internationaux et des mesures de contrôle des polluants dans le Nord qui sont source de préoccupation fait également partie du mandat du PLCN, de même que l'information sur les partenariats formés de plusieurs organismes, y compris les organisations autochtones.

Parmi les groupes de clients qui tireront avantage de ce service en direct, mentionnons les chercheurs, les entrepreneurs, les promoteurs de projet, les Premières nations, les Inuits, les résidants du Nord, les organismes de réglementation et le grand public.

Grâce à la prestation en direct, les clients bénéficieront entre autres d'une meilleure planification de projet, de l'accès aux données des recherches sur le Nord et de l'information sur les risques environnementaux et le changement climatique.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Sheilagh Murphy au (819) 997-0660 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Réalisations

Parmi les principales composantes de ce service qui sont déjà en direct, notons :

- Le Réseau d'information nordique, http://esd.inac.gc.ca/Nin, qui a été relié à Internet depuis 1993. Des métadonnées et des liens à des banques de données sur le Nord ont été intégrées au Réseau en janvier 1995.
- Les publications sur les contaminants dans le Nord, qui sont disponibles à l'adresse : www.ainc-inac.gc.ca/NCP/prop/index_f.html depuis janvier 1995.
- Depuis décembre 2000, les clients peuvent télécharger et imprimer des formulaires de proposition de projet dans le cadre du PLCN.

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

Achèvement de l'étude de faisabilité pour l'établissement d'une base de données sur le PLCN, afin de mettre à la disposition du public les détails sur les projets de recherche financés dans le cadre de ce programme, y compris l'emplacement des sites contaminés et les rapports de recherche. Cette banque de données sera reliée à un système en direct de mise en correspondance d'ici mars 2002.

- Mise en place, sur le Web, d'un registre public tel que défini dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, afin de se conformer à cette loi d'ici mars 2002.
- Enrichissement du site Web sur les évaluations environnementales par l'ajout d'une brochure électronique, afin de fournir aux utilisateurs un guide à l'intention des gens qui appuient les projets d'ici mars 2002.
- Restructuration du site Web du Réseau d'information nordique, afin de se conformer aux lignes directrices sur l'uniformité de la présentation d'ici décembre 2002.
- Elaboration et mise sur pied d'un système en direct pour suivre de près les données des recherches sur le changement climatique et présenter des rapports d'ici décembre 2002.
- Conversion de la banque de données sur les sites contaminés dans le Nord en une application exploitable sur le Web, afin qu'elle puisse être consultée en direct. Le projet pilote sera lancé en mars 2002, et le service complet sera en direct d'ici mars 2003.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Gestion des ressources naturelles

Les activités pétrolières et gazières dans les réserves sont assujetties à la *Loi sur le* pétrole et le gaz des terres indiennes et au Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. Le service de gestion des ressources naturelles est chargé de recueillir les redevances tirées de l'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres indiennes, de procéder au rapprochement et à la vérification des fonds de redevances, ainsi que de faire le suivi des baux et des engagements.

Le Programme de négociation de l'accès aux ressources (PNAR) fait partie de ce service. Le PNAR fournit du financement aux collectivités des Premières nations et aux collectivités inuites pour qu'elles puissent négocier l'accès à la gestion et à la collecte des ressources hors des réserves, ainsi que négocier les avantages qui découlent des grands projets de mise en valeur situés près des collectivités et de la vente des ressources des réserves.

Les groupes de clients qui tireront avantage de ce service en direct sont entre autres les administrateurs des terres autochtones, les agents de développement économique des Autochtones, les agents des finances, le personnel du Ministère et les gens d'affaires qui exploitent le pétrole et le gaz des réserves.

Parmi les avantages pour les clients, citons un service pratique de demande électronique de financement dans le cadre du PNAR, et un accès immédiat aux dossiers financiers et de production concernant notamment les baux, les vérifications et les redevances tirées de la production pétrolière et gazière sur les terres indiennes.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Roger Daum (pour le pétrole et le gaz) au (403) 292-6096 ou Peter Wyse (pour le PNAR) au (819) 997-9276 ou par courriel à l'adresse reference@inac.gc.ca.

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Demande de financement en direct dans le cadre du PNAR, suivi et rapport d'étape d'ici avril 2003.
- Collecte, paiement et suivi en direct des redevances sur le pétrole et le gaz;

gestion des baux fonciers (p. ex. examen de l'information sur les baux fonciers). La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source de financement reste à déterminer.

Gestion des ressources naturelles du Nord

Ce service, chargé de gérer les terres et les ressources naturelles dans les trois territoires du Nord du Canada, s'occupe des composantes suivantes :

- Gestion des ressources pétrolières et gazières à l'intérieur et à l'extérieur des côtes dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques, de mesures législatives et de programmes qui favorisent la gestion et les progrès du développement durable des ressources minérales. Parmi ces activités, nommons l'émission de titres miniers, la perception des redevances et des frais, ainsi que la surveillance et l'inspection des activités minières.
- Diffusion de l'information géoscientifique sur les dépôts géologiques et les gisements minéraux des territoires sous forme de cartes, d'études, de rapports et de bases de données.
- Administration des terres de la Couronne et des ressources hydriques dans le Nord, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de mesures législatives et de programmes.
- Gestion des activités forestières du Yukon. Ces activités comprennent l'attribution des permis de coupe, la perception des recettes, la prévention des maladies et des incendies de forêt, ainsi que l'établissement des quotas annuels de coupe.
- Coordination de l'élaboration de conseils, de politiques, de stratégies, de mesures législatives et de règlements en matière de développement durable dans le Nord, outils qui serviront de guides pour l'utilisation, la conservation et la protection des ressources renouvelables.

Parmi les groupes de clients qui bénéficieront de ce service en direct, mentionnons l'industrie des ressources renouvelables et les entreprises d'exploitation des ressources non renouvelables, les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux, les entreprises établies dans le Nord, les organismes autochtones, les organisations non gouvernementales, d'autres ministères et le grand public.

Grâce à ce service en direct, les clients profiteront des progrès réalisés dans le développement économique des trois territoires, de la rationalisation des évaluations de projets, de l'accès aux registres des terres et de la diffusion de l'information de base sur

les ressources naturelles et d'un service à la clientèle mieux adapté. Les clients auront en outre un meilleur contrôle sur les données, ce qui comprend la possibilité d'afficher leurs propres données.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Sheilagh Murphy au (819) 997-0660 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.qc.ca.

Réalisations

Les principales composantes de ce service déjà en direct sont les suivantes :

- En juin 1996, AINC, de concert avec le gouvernement du Yukon, a créé un site Web sur les sciences de la terre. Ce dernier comporte des bases de données géoscientifiques, des cartes électroniques et des rapports à l'intention de l'industrie minière du Yukon. On peut naviguer sur ce site à l'adresse suivante : http://www.geology.gov.yk.ca/.
- Depuis avril 1998, il est possible de présenter en direct des demandes et des rapports, ainsi que de recourir au système d'information géographique pour élaborer des cartes de tous les minéraux présents dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Pour ce faire, il n'y a qu'à se rendre aux adresses suivantes : NORMIN, <u>www.inacnt.internorth.ca/normin/</u> et www.ainc-inac.gc.ca/oil/act/Lan/index e.html)

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Production de formulaires interactifs en direct reliés aux titres miniers et aux titres sur le pétrole, ainsi qu'aux permis d'utilisation des terres. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Création et mise sur pied d'un système de gestion des ressources pétrolières et gazières en direct. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Création d'un système en direct de gestion et d'administration des minéraux granulaires (p. ex. ceux que l'on trouve dans les carrières et qui servent à la construction des routes) dans le Nord. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Gestion des terres

Ce service administre et gère les terres de réserve conformément à la Loi sur les Indiens.

Trois sous-composantes de ce service sont actuellement offertes en direct. Il s'agit des transactions foncières qui sont enregistrées et conservées dans le Système d'enregistrement des terres indiennes; les baux fonciers et les permis qui peuvent être suivis par le biais du système NetLands; et l'information sur les terres qui est affichée graphiquement, puisque les cartes sur les collectivités des Premières nations sont élaborées à l'aide du système d'information géographique (SIG).

L'utilisation du SIG pour la planification communautaire intégrée constitue une quatrième sous-composante qui pourrait être offerte en direct. Ce service pourrait fournir des renseignements, entre autres, sur l'ensemble des levés officiels, sur les droits enregistrés, sur les services publics souterrains tels les réseaux d'approvisionnement en eau et d'égout, les lignes téléphoniques et de transport, sur l'aménagement des terres et le zonage, sur les questions environnementales et sur toutes autres données que les Premières nations jugent pertinentes.

Parmi les groupes de clients qui tireront profit de ce service en direct, mentionnons les administrateurs des terres autochtones, les avocats, les employés du Ministère, les chercheurs et les négociateurs des revendications.

Les clients bénéficieront d'un service plus rapide et plus rentable puisqu'on éliminera aussi la nécessité de se déplacer au bureau régional ou au bureau d'enregistrement pour obtenir l'information désirée.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Jacques Desroches au (819) 994-6743 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.qc.ca.

Réalisations

Les principales composantes du service déjà en direct comprennent :

 Le NetLands, mis sur pied par AINC en juin 1999. Ce système à accès restreint permet de suivre de près les transactions foncières, y compris celles relatives aux baux et aux permis.

 Le Système d'enregistrement des terres indiennes, système à accès restreint qui permet aux utilisateurs de consulter les dossiers des transactions sur toutes les terres de réserve. Il a été mis en place en février 2001.

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Amélioration des cartes des collectivités des Premières nations; numérisation de cartes additionnelles et traduction des noms de zones dans les bases de données par sujet d'ici mars 2003.
- Amélioration du NetLands en rendant possible le suivi des paiements des redevances sur le bois d'œuvre et les minéraux. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Amélioration du Système d'enregistrement des terres indiennes. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Mise au point d'un outil de planification communautaire intégrée faisant appel au système d'information géographique. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuits

Comme la relation de gouvernement à gouvernement est encore récente, il est encore nécessaire de procéder au transfert, aux Premières nations et aux Inuits, de subventions et de contributions (4,96 milliards de dollars en 2001-2002) facilitant la prestation des services essentiels à leurs gouvernements ainsi qu'aux membres de leurs collectivités. Cette situation nécessite également la production de rapports pour répondre aux exigences relatives à l'obligation de rendre des comptes et à l'évaluation du rendement. Si on le combinait à l'Entente de financement Canada-Premières nations, ce service intergouvernemental à guichet unique permettrait aux utilisateurs autorisés de procéder en direct aux transactions commerciales, tant financières que non financières.

Les principales transactions pouvant être effectuées dans le cadre d'un service en direct de paiements de transfert comprendront les demandes de fonds ou l'approbation de celles-ci, l'établissement de calendriers et la révision des exigences financières, les transferts de fonds et la présentation des rapports financiers et non financiers nécessaires pour répondre aux exigences relatives à l'évaluation du rendement et à l'obligation de rendre des comptes. Les rapports financiers comprendront des certificats de vérification respectant le calendrier des comptes nationaux. Les rapports non financiers présenteront, quant à eux, des données administratives et des indicateurs de rendement pour les programmes sur l'éducation, l'aide sociale, les immobilisations et le logement, le soutien des gouvernements indiens, le développement économique, la gestion des terres et de l'environnement, les statistiques démographiques, etc.

Les gouvernements et les organisations des Premières nations et des Inuits font partie des groupes de clients qui tireront avantage de ce service en direct.

Ce service faciliterait le transfert des ressources du gouvernement fédéral aux gouvernements des Premières nations et des Inuits, rehausserait la transparence de l'administration et améliorerait la reddition des comptes aux membres des collectivités et du gouvernement du Canada, tout en réduisant le délai de traitement et le double emploi.

La transmission de rapports et l'obtention de données financières et non financières en direct fera en sorte que le processus répondra mieux aux besoins des collectivités. Ces rapports, qui contiennent des données administratives sur les programmes en matière d'aide sociale, d'éducation, d'immobilisations et de logement, de gouvernance des Premières nations, etc., sont recueillis à différents moments de l'année et plus ou moins souvent, selon le cas.

La transmission en direct des rapports améliorera la qualité et la cohérence des données. Tout aussi importante sera l'expérience que l'on pourra tirer de cette activité essentielle en

direct qui contribuera à renforcer la capacité des Premières nations et des Inuits de combler le fossé numérique.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Cal Hegge au (819) 994-0667 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Réalisations

Parmi les principales composantes déjà en direct, notons les suivantes :

- La composante sur la population non inscrite vivant dans les réserves (PNIR), lancée en avril 1999 pour permettre aux administrateurs des Premières nations de produire en direct les données statistiques annuelles sur la population non inscrite qui vit dans les réserves.
- La page Web d'échange de données sur le logement et l'infrastructure, créée en juin 1999 par AINC. Cette page est en fait un système de traitement en direct qui a été conçu pour permettre aux administrateurs des Premières nations de présenter électroniquement leurs rapports annuels sur les conditions de logement et les réseaux d'égout et d'approvisionnement en eau dans les réserves.

Plans

AINC compte ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

- Application de haut niveau des fonctions de traitement qui demeureront « TELLES QUELLES » et de celles qui sont « À DÉTERMINER », dans le cadre du contrôle de la gestion des paiements de transfert d'ici mars 2002.
- Transmission en direct des données sur le Programme de l'enseignement postsecondaire (EPS). Cela comprend tous les plans connexes, y compris la mise en œuvre d'un processus de transmission de rapports et de collecte des données, ainsi que d'un système et d'un processus pour le programme EPS d'ici mars 2002.
- Transfert électronique de fonds entre AINC et les Premières nations d'ici mars 2003.

- Mise en œuvre de l'application Paiements de transfert en direct, examen et approbation des ententes de financement. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Transmission en direct des données sur les programmes d'éducation et de statistiques démographiques améliorées. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Surveillance et contrôle en direct du processus de financement, y compris les modifications, l'établissement de calendriers et la révision des exigences financières. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Transmission en direct des données sur les programmes d'immobilisations et de logement, de soutien aux gouvernements indiens, de gestion de l'environnement et des terres, et de développement économique. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Saisie en direct des états financiers de fin d'année, de manière à respecter le calendrier des comptes nationaux, et surveillance en direct des plans de redressement. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Transmission en direct des données sur les programmes de développement social et les services de soutien. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Portail des Autochtones au Canada

Le Portail des Autochtones au Canada (PAC) est une passerelle intégrée, ou guichet unique, d'accès en direct à des ressources (humaines et autres), à des renseignements et aux programmes et services gouvernementaux qui touchent les Canadiens autochtones ou qui leur sont destinés. Facile d'accès, ce portail convivial permet de faire des recherches relatives aux Autochtones, qu'il s'agisse de leurs associations, entreprises, organisations, collectivités ou groupes, de certains particuliers ou encore, des faits nouveaux qui les concernent.

On peut accéder à ce portail en passant par le site Internet du gouvernement du Canada et en se rendant ensuite au point d'accès « Canadiens », ou encore, en passant par le site des Affaires indiennes et du Nord Canada à l'adresse http://www.inac.gc.ca et en cliquant ensuite sur l'icône PAC.

Parmi les groupes de clients qui tireront avantage de ce service en direct, notons les Autochtones, les chercheurs, les décideurs, les fonctionnaires, les étudiants autochtones et non autochtones ainsi que les Canadiens et les personnes d'autres nationalités qui souhaitent obtenir de l'information sur les Autochtones.

Grâce aux nouvelles technologies, les Autochtones peuvent regrouper l'information et les connaissances actuellement dispersées afin d'améliorer leur qualité de vie. Le partage de l'information entre Canadiens autochtones, ainsi qu'entre ces derniers et les Canadiens non autochtones, peut favoriser une meilleure compréhension entre les gens et renforcer les relations.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec lan MacArthur au (819) 953-7597 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Réalisations

Le Portail des Autochtones au Canada, http://www.aboriginalcanada.gc.ca, a été lancé officiellement en mars 2001.

Plans

AINC compte améliorer ce service en direct en y intégrant :

< des sondages en direct,

- < une capacité multimédia (vidéos et distribution Web),
- < un choix de langues autochtones.

Notons que la date de réalisation de ces importantes composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Programme d'emploi des Autochtones

Le Programme d'emploi des Autochtones (PEA) a été mis sur pied par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), en collaboration avec le Comité pour l'avancement des employés autochtones (CAEA) et la Commission de la fonction publique (CFP). Ce programme a pour but d'accroître la représentation des Autochtones à tous les échelons hiérarchiques du Ministère et d'établir un climat qui favorisera les possibilités de perfectionnement et le maintien de l'effectif, grâce à la création d'un inventaire des candidats autochtones.

Cet inventaire est un outil de recrutement qui permettra aux candidats autochtones de s'inscrire en direct. Cette information améliorera la capacité d'AINC de recruter des employés autochtones et, ainsi, de respecter ses objectifs à ce chapitre. Les partenaires intéressés du Ministère pourront également se servir de cet outil pour faciliter leurs propres activités de recrutement. Dans le but de respecter la confidentialité des renseignements sur les candidats inscrits à l'inventaire, l'accès à l'information sera limité à certaines personnes.

Le groupe de clients qui bénéficient de ce service en direct est constitué d'Autochtones à la recherche d'un emploi à AINC.

Parmi les avantages de ce service, mentionnons un accès pratique (p. ex. les clients peuvent y recourir au moment et à l'endroit où ils le désirent) et une attestation d'inscription électronique immédiate.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Donald Bilodeau au (819) 997-8224 ou par courriel à l'adresse <u>reference@inac.gc.ca</u>.

Plans

AINC a l'intention de créer un inventaire des candidats autochtones auquel les Autochtones pourront s'inscrire en direct d'ici mars 2003, et dont les intéressés pourront se servir comme outil de recrutement.

Notons que la date de création de l'inventaire pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Sciences et technologie dans le Nord et Liaison circumpolaire

Ce service est chargé d'administrer le Programme de formation scientifique dans le Nord (PFSN) et le Prix de la recherche scientifique sur le Nord et il assure la coordination, à l'échelle fédérale, des activités dans le domaine des sciences et de la technologie dans le Nord du Canada. Il a également pour but de favoriser la coopération entre les huit nations de l'Arctique en mettant en œuvre le nouveau Volet nordique de la politique étrangère du Canada, ainsi qu'en siégeant au Conseil de l'Arctique et à d'autres organes internationaux.

Les groupes de clients qui pourront tirer avantage de ce service en direct sont entre autres les étudiants et les professeurs d'universités canadiennes ainsi que le grand public.

Les clients bénéficieront des avantages suivants : inscription en direct aux programmes de bourses, et temps de réponse plus rapide grâce aux améliorations apportées au système de dépôt des demandes présentées dans le cadre du PFSN. Ces améliorations permettent au personnel de mieux comparer l'information et d'en assurer le suivi.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Sheilagh Murphy au (819) 997-0660 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Réalisations

Les principales composantes de ce service déjà en direct sont les suivantes :

- Les formulaires de demande de bourse et toute la documentation relative au PFSN peuvent être obtenus en direct depuis avril 1997.
- Depuis septembre 2000, les candidats peuvent remplir les formulaires, offerts en direct, à l'université la plus proche de chez eux et les imprimer avant de les faire parvenir électroniquement, en visitant le site : http://www.ainc-inac.gc.ca/nstp/electro_e.html.

Plans

AINC entend ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

 Des formulaires interactifs pour le PSTN seront disponibles en direct d'ici avril 2002.

 Les transactions relatives au PSTN pourront être faites entièrement en direct avec les candidats à ce programme d'ici septembre 2002.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source du financement reste à déterminer.

Système d'inscription des Indiens et certificat de statut d'Indien

L'objectif du projet du système d'inscription des Indiens et du certificat de statut d'Indien est d'améliorer l'accès aux services, y compris l'admissibilité aux avantages qui en découlent pour les membres inscrits des Premières nations.

L'actuel Système d'inscription des Indiens sera modernisé, et le processus administratif sera remanié pour permettre l'accès en direct à de l'information sur l'inscription ainsi que la mise à jour de cette information.

De plus, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) mettra au point et émettra une nouvelle carte d'identité protégée afin de réduire le plus possible l'utilisation abusive de l'actuel certificat de statut d'Indien.

Les groupes de clients qui bénéficieront de ce service en direct sont les membres des Premières nations, d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et les entreprises canadiennes qui fournissent des services aux Premières nations.

Ce service permettra aux membres des Premières nations d'avoir un meilleur accès aux services et aux avantages qu'offrent d'autres ministères, les gouvernements provinciaux et les entreprises canadiennes. À l'heure actuelle, certains clients se voient refuser l'accès aux services parce qu'il est impossible de déterminer et d'authentifier leur statut. Les premières transactions incluent les soins de santé non assurés et les exonérations d'impôt provincial.

La transmission protégée au Système d'inscription des Indiens de données provenant d'autres ministères et des agents des bureaux d'inscription des Premières nations pourrait aussi permettre l'inscription des données relatives à la vie des membres, ainsi que les mises à jour de l'information et des données sur l'identité.

Pour obtenir plus d'information au sujet de ce service, veuillez communiquer avec Terry Sewell au numéro (819) 994-0951 ou par courriel à l'adresse : reference@inac.gc.ca.

Plans

AINC compte ajouter à ce service en direct les principales composantes suivantes :

Projet pilote visant l'amélioration et l'émission d'un nouveau certificat de statut d'Indien (actuellement en cours dans la région de l'Alberta) d'ici

février 2002.

- Remaniement et modernisation du Système d'inscription des Indiens, offrant aux agents locaux de l'inscription des Indiens la possibilité de traiter les renseignements électroniquement d'ici décembre 2002.
- Première étape de la mise en place du nouveau système d'émission du certificat de statut d'Indien dans l'Est du Canada (Régions de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique). La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Première étape de la mise en place du nouveau système d'émission du certificat de statut d'Indien dans l'Ouest du Canada (Régions de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.
- Dernière étape de la mise en place du nouveau système d'émission du certificat de statut d'Indien. La date d'achèvement pour cette étape n'a pas encore été fixée.

Notons que la date de réalisation de ces composantes pourrait changer, puisque la source de financement reste à déterminer.